



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

9 IGC

CE/15/9.IGC/1REV
Paris, 19 novembre 2015
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Neuvième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
14 - 16 décembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2.

1. Ordre du jour provisoire de la neuvième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Ouverture de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des observateurs
3. Adoption du compte-rendu détaillé de la huitième session ordinaire du Comité
4. Rapport du Secrétariat sur ses activités (2014 – 2015)
5. Activités futures du Comité : projet de programme de travail, calendrier, ressources
6. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
7. Préparation des directives opérationnelles relatives au numérique
8. Traitement préférentiel, Concertation et coordination internationales (articles 16 et 21 de la Convention) : état des consultations, partage des connaissances et bonnes pratiques
9. Evaluation de la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention
10. Rapports périodiques quadriennaux : nouveaux rapports et résumé analytique
11. Date de la prochaine session du Comité
12. Election des membres du Bureau de la dixième session ordinaire du Comité
13. Autres questions

Clôture de la session

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DECISION 9.IGC 1

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/1REV,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.